Le gouvernement du Québec amorce en juin une [consultation](https://www.mamh.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/orientations-gouvernementales/elaboration-de-nouvelles-orientations-gouvernementales-en-amenagement-du-territoire/) sur l’aménagement du territoire.

*“Conformément à l’annonce du 1er mai, le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation (MAMH) souhaite consulter le milieu municipal, les acteurs de la société civile concernés par l’aménagement du territoire, les Premières Nations ainsi que les citoyennes et citoyens en vue de publier de nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT).”*

Nous avons répondu au formulaire de consultation en ciblant l'objectif 6.1.1

*“Orientation 6 : Favoriser l’attractivité des territoires et le dynamisme des communautés*

*Objectif 6.1 – Mettre en place des conditions favorables à l’innovation et au développement économique durable”*

Attente 6.1.1 : Assurer la compétitivité des espaces industriels et optimiser les *investissements qui y sont consentis*

*- Favoriser les aménagements en phase avec la protection de l’environnement, l’attractivité de la main-d’œuvre et l’acceptabilité sociale (ex. : écoparc industriel)*

Quoique louable et nécessaire de mieux encadrer le développement des espaces industriels, nous sommes très inquiets de l'agrandissement du port de Contrecoeur, ce qui ne correspond pas à l’ objectif de protection de l'environnement et de développement durable.

L’impact environnemental de ce projet et des zones industrielles en développement amènerait la destruction de terres agricoles, de milieux humides et d’arbres. C’est toute la biodiversité d’un secteur non négligeable du fleuve Saint-Laurent qui serait bouleversée.

Ces destructions sont incompatibles avec des orientations de développement durable et de protection de la biodiversité.

https://www.vigieportdecontrecoeur.com/